MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 51979 du 5 juillet 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : *INTJ1718874S*

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 21703 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630355S) ;

Vu la décision n° 92959 du 1er décembre 2016 (NOR : INTJ1630400S),

Décide :

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er août 2017 :

Doco Grégory	NIGEND : 242 821	NLS : 8 095 861

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2017 :

Cassou Frédérick	NIGEND : 129 799	NLS : 5 283 925
Aillaud Bruno	NIGEND : 124 639	NLS : 5 269 702
Thomas-Gomès Muriel	NIGEND : 70 849	NLS : 5 293 834
Héronneau Christine	NIGEND : 134 559	NLS : 5 310 942

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 juillet 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
L. Bitouzet